

Expatriation, Grand accord :

Ils donnent d'une main ce qu'ils reprendront de l'autre



La direction de l'AFP renonce à son projet qui visait à instaurer **deux niveaux d'expatriation** pour les journalistes ayant un CDI français : 1/ un statut inchangé par rapport à l'existant et 2/ un statut « low cost ». Face à l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales présentes (CFDT, SNJ, SUD), **la direction a retiré son projet**, au cours de la réunion du jeudi 24 novembre.

Négociation sur l'expatriation

Quel était ce projet de la direction ?

Sur les quelque **170 postes d'expatriés** actuellement occupés par des journalistes « statut siège », la direction voulait faire une distinction « à partir de deux critères : le niveau de responsabilité du poste ainsi que le niveau de difficulté du lieu géographique de l'expatriation ».

Ainsi, l'**expatriation « low cost »** devait concerner **46 postes** « hors encadrement » dans 9 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Pologne, Suède et Suisse. Pour ces postes, les conditions d'accompagnement de l'expatriation auraient été revues à la baisse. Cela se serait notamment traduit par une réduction de l'**allocation logement**, diminuée d'un tiers. Y compris dans des villes réputées chères comme Londres.

Argument de la direction : le tiers restant à la charge du journaliste expatrié représenterait toujours une somme inférieure à un loyer complet à Paris...

Après une heure de discussions, parfois animées, le Directeur général a demandé une interruption de séance. 25 minutes plus tard, la direction est revenue dans la salle pour annoncer le retrait de son projet.

Pourquoi la direction a-t-elle cédé ?

Comme nous le soulignons sans cesse, la direction veut boucler la négociation du Grand accord en février 2017, afin de **réaliser des économies substantielles** grâce au concept à la mode du « **travailler plus** ». Cependant, pour préserver les chances d'une signature de cet accord, la direction a dû lâcher du lest.

SUD se félicite de ce recul de la direction et réaffirme que **l'expatriation est l'une des richesses de l'AFP** et d'ailleurs l'une des raisons qui justifient sa subvention par l'Etat, même dans le cadre des critères absurdes fixés par les règles européennes de libre concurrence.

Il faut toutefois relativiser ce succès :

- **L'expatriation « low cost » existe depuis de nombreuses années.** Déjà lors des négociations sur la précarité, en 2011, SUD s'est opposé à ce que la direction propose à des CDD ou pigistes de les titulariser sous statut local. Cette pratique a pris de l'ampleur, pour développer le réseau mondial AFPTV, déclaré priorité stratégique mais bâti sur la précarité. Sans oublier les salariés locaux et régionaux qui contribuent de façon décisive à la couverture internationale de l'AFP, sans bénéficier des mêmes droits collectifs que les « statut siège ».
- **La direction a chiffré le coût** de son recul concernant **46 postes** de journalistes expatriés à quelque **400.000€** par an. Mais elle n'a laissé aucun doute : les économies qu'elle souhaitait réaliser via l'expatriation à deux vitesses, elles les réalisera ailleurs.

La direction joue la division. Ne répondons pas : « Des économies oui, mais chez les autres... ».

Ensemble, disons NON au « travailler plus » !

NON aux mesures d'économies du Grand accord !

